

Présentation

Depuis septembre 2018, le Lycée Agricole du Val de Seille propose aux lycéens de pratiquer l'aviron en section sportive.

La section est bi-qualifiante :

- Pratique de l'aviron
- Arbitre <u>ou</u> entraîneur bénévole niveau 1 (initiateur)

Objectifs

Préparer les jeunes :

- L'élève s'inscrit dans une démarche de groupe
- L'élève étudie les principes d'entraînement, respecte les règles de sécurité en aviron indoor et en bateau
- La gestion des entraînements devient un support à la gestion de la vie physique du futur adulte
- L'élève découvre le monde fluvial (code de la navigation, respect de l'environnement)
- L'élève participe à différentes formes de rencontres sportives

À qui s'adresse cet enseignement?

- Élèves de 4ème, 3ème 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale Bac STAV et Bac Pro
- Élèves pratiquant déjà un sport ou non et qui souhaitent découvrir l'aviron
- Élèves curieux, motivés, qui ressentent le besoin de pratiquer une activité physique de façon régulière et soutenue
- Élèves volontaires et assidus pour s'investir dans les deux activités (ergomètre / bateau)
- L'enseignement s'effectue sur trois années.
 Les élèves arrivant dans l'établissement en lère peuvent cependant entrer en section aviron.

Matériel mis à disposition

- 11 ergomètres (rameurs) pour pratiquer l'aviron indoor et faire la préparation physique des élèves
- 1 bateau Empacher de compétition en carbone de 8 rameurs + barreur
- L'Union Sportive de Mittersheim, notre club partenaire où nous faisons nos entraînements sur l'eau, nous met à disposition ses installations et ses bateaux.









Quelle plus-value l'inscription en section sportive apporte-elle aux élèves ?

Il s'agit d'acquérir une double qualification à l'issue des 3 années de section sportive.

- **Qualification pratique:** validation d'un niveau d'aisance technique en bateau
- Récupérer des points pour l'obtention du bac.
- Qualification bénévole à choisir entre :
 - ✓ Un diplôme d'entraîneur bénévole niveau 1 (initiateur) délivré par la Fédération Française d'aviron
 - Une formation d'arbitre fédéral : formation théorique de 5 modules de 2 heures et un stage de 2 jours en compétition fédérale.

Plus de détail sur les qualifications bénévoles sur :

www.eplea.chateau-salins.educagri.fr/ section-sportive-aviron/

Quelle organisation?

Les 2 séances de pratiques de l'aviron sont réalisées en plus des heures d'EPS et sont réparties comme suit :

- Le mercredi après-midi : de 13h à 17h30 pour la pratique en bateau au club de Mittersheim
- Le jeudi : de 17h20 à 19h pour la pratique à dominante ergomètre (aviron indoor) au gymnase du lycée. Durant les périodes de septembre, octobre / avril, mai. Ces séances peuvent se transformer en séance en bateau avec un retour au lycée vers 20h30.

Un droit d'absence est créé pour pouvoir gérer les rendez-vous indispensables et impossibles à placer à un autre moment (médecin, dentiste, préparation examens...).

Conditions d'admission

- La première inscription est possible dès la classe de 4ème et doit-être faite au plus tard en classe de Première pour valider les points pour le Bac
- Savoir nager (certificat de natation de 50m obligatoire + Attestation Scolaire Savoir Nager)
- Réaliser une visite médicale auprès d'un médecin
- Respecter les règles de fonctionnement de la Section Sportive Aviron
- Avoir réussi les tests de sélection
- Adhérer à l'Association Sportive du lycée, affiliée à l'UNSS, pour participer aux compétitions scolaires d'aviron (15€)
- Adhérer à l'Union Sportive de Mittersheim (150 € payable en 3 fois), sauf si vous adhérez déjà à un club d'aviron avant la rentée scolaire (licence A de la Fédération Française d'Aviron)

Comment s'inscrire?

Chaque élève peut candidater en remplissant le dossier de demande d'entrée en section. Le nombre d'entrée est variable chaque année mais le nombre de places est limité à 21 élèves sur les 3 niveaux de classe.

Personne à contacter :	Notes:

EPL Val de Seille

Tél. 03 87 05 12 39.

40 route de Strasbourg - 57170 CHÂTEAU-SALINS

E-mail: epl..chateau-salins@educagri.fr